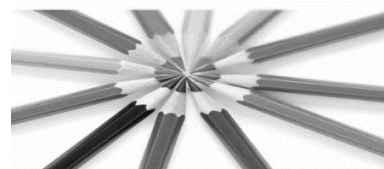


# Le cartable des parents

Feuille d'informations du cercle scolaire de Mont-Vully

<https://cs.mont-vully.ch/>



08/2024

Chers parents,

Voilà quelques informations en lien avec la vie scolaire de vos enfants. Ce document est déposé en version PDF sur le site internet de l'école.

## Périmètre et horaires scolaires

Afin de respecter la tranquillité et le bon déroulement des leçons, nous tenons à rappeler certaines règles liées au périmètre scolaire de nos écoles :

- Les élèves sont attendus à la première sonnerie de l'école, c'est-à-dire 5 minutes avant le début de l'école : **7h50 et 13h35** pour Nant et **8h10 et 13h50** pour Lugorre.
- Sur les 2 sites scolaires, nous demandons aux parents de déposer et attendre les enfants à l'extérieur du périmètre scolaire et non sous les préaux ou devant les portes de sortie des bâtiments. Evidemment, en cas de rendez-vous ou discussion avec un enseignant, cette règle tombe.
- A Lugnorre, le «Chemin de la Vieille Laiterie» doit rester libre à la circulation.
- A Nant, les places de parc côté Sugiez sont à utiliser.

En outre, les automobilistes sont tenus de parker leur véhicule sur les places prévues si un enfant est amené. Les bus scolaires et la mobilité douce sont à privilégier.

## Quelques dates importantes

Fête des Vendanges

- ✓ **Sa 14.09.2024 : cortège**
- ✓ **Di 15.09.2024 : cortège**
- ✓ **Lu 16.09.2024 : congé**

Jours de congé de compensation

- ✓ **Ve 11.10.2024**
- ✓ **Ve 20.12.2024**

Vacances d'automne

- ✓ **14 au 25.10.2024**

Vacances d'hiver

- ✓ **23.12 au 03.01.2025**

## Déménagements ou changements de coordonnées

Si vous déménagez, même à l'intérieur de la commune ou que vos coordonnées changent durant l'année scolaire, nous vous demandons de nous communiquer ces changements. Parfois le changement est fait à la commune mais vous êtes tenus d'informer également l'école.

## Fête des Vendanges

Nous nous réjouissons de faire défiler vos enfants lors des cortèges du samedi 14 et dimanche 15 septembre prochain. Le lundi 16 septembre sera congé. D'autres informations plus précises suivront pour chaque classe.

## Jours Joker

Pour rappel, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire sans présenter de motif, sous certaines conditions (RLS, art. 36a).

Les demandes de jours Joker se font avec les absences de Klapp. **L'enseignant.e de vos enfants validera vos demandes.** Une demande doit être annoncée 7 jours en avance comme le prévoit le règlement. La gestion des absences Klapp revient donc dans les mains des enseignants et plus à la direction d'école.

## Wanted : Conseil des parents

Le conseil des parents est encore à la recherche d'un.e membre. Les personnes intéressées peuvent écrire une candidature (présentation et motivation) par courriel à la présidente : [conseil-parents@mont-vully.ch](mailto:conseil-parents@mont-vully.ch) jusqu'au 10 septembre 2024. Pour rappel, le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'école et la commune. Il organise également des activités en concertation avec l'école. Il se réunit environ 5 à 6 fois par année scolaire.

En vous remerciant pour votre collaboration et votre confiance, veuillez recevoir, chers parents, mes cordiales salutations.